

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DAC 31 Subvention à l' A.R.A.C. Association de Recherche d'Animations Culturelles (11e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 7.000 euros à l' A.R.A.C. Association de Recherche d'Animations Culturelles 3, rue de Mont-Louis (11e) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'A.R.A.C. Association de Recherche d'Animations Culturelles 3, rue de Mont-Louis (11e), au titre de l'année 2012, pour organiser le 22e Festival des Jeunes Conteurs. D08455 2012_00666 19275

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.